

Madame, Monsieur,

Hier, dimanche 3 septembre, à 13 heures, une communauté de gens du voyage s'est installée illégalement sur le terrain de football du Parc Dennetière, forçant les obstacles qui avaient été installés afin d'éviter ce type d'intrusion, dans l'attente de l'aménagement d'un dispositif spécifique, en commande, et qui doit être prochainement édifié.

Je me suis immédiatement rendu sur les lieux, accompagné d'une patrouille de la Police Nationale, dont je loue ici la réactivité, et de membres des services techniques de la ville.

Confronté au nombre, à la détermination et surtout, pourquoi le cacher, à l'extrême agressivité des représentants de cette communauté, nous n'avons pas été en mesure d'empêcher cette installation, à proximité des écoles Curie-Pergaud et Jean Moulin.

Face à cette situation, nous mettons en œuvre, sans délai, une procédure de référé afin d'obtenir l'expulsion de ce campement au plus vite. Je rappelle que les personnes qui ont choisi ce mode de vie ont à leur disposition un équipement adapté sur le territoire communal car la ville de Noeux-les-Mines a, elle, respecté la loi en construisant une aire d'accueil grevant le budget communal. Néanmoins, cette procédure d'expulsion exige une ordonnance du juge du tribunal de Grande Instance, à l'appui d'un constat d'huissier, et nécessitera quelques jours pour être menée à son terme.

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Béthune m'a assuré du soutien inconditionnel et immédiat des services de l'État, y compris le recours à la force publique, lorsque l'ordonnance délivrée par le juge aura été signifiée aux représentants de cette communauté. Il en va de la libre jouissance des équipements publics par les Noeuxois et du respect des principes généraux du Droit et à valeur constitutionnelle que sont l'égalité des citoyens devant la loi et les charges publiques, principes que je compte rappeler au Président de la République et à son Ministre de l'Intérieur en leur écrivant ce jour.

En attendant cette échéance, que j'espère rapide, j'ai décidé de conforter les conditions de sécurité en déployant davantage d'agents communaux aux abords des écoles, et j'ai obtenu l'assurance d'une cadence renforcée des patrouilles du commissariat de police de Noeux-Barlin, sur les créneaux d'entrées et de sorties de classes.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de ma totale détermination à restaurer la tranquillité publique aux abords de nos établissements scolaires. Comme je l'ai évoqué précédemment, une commande publique est en cours pour l'installation de dispositifs infranchissables.

Cette initiative fait suite à une précédente intrusion, au mois de juillet. Une acquisition de cette nature, surtout en période estivale, demande un peu de temps; mais ces dispositifs apporteront, d'ici peu, une réponse définitive à ce type d'installation illicite des gens du voyage.

Comptant sur votre compréhension, et vous assurant une nouvelle fois de l'engagement total de la Municipalité et des services communaux pour mettre un terme au plus vite à cette regrettable situation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire            Serge Marcellak